

Rue des Fossés 1
Case postale 524
2520 La Neuveville
Tél. 032 493 70 73
Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Direction de la justice,
des affaires communales et
des affaires ecclésiastiques
du canton de Berne
Münstergasse 2
3011 BERNE

info.vernehmlassungen@jgk.be.ch

La Neuveville, le 27 janvier 2011

Ordonnance sur la surveillance des institutions de prévoyance, des fondations et des caisses de compensation pour allocations familiales (OSIFC) ; procédure de consultation – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 26 janvier 2011, le projet d'ordonnance citée en titre. Nous avons bien pris note des changements dans la législation fédérale qui rendent nécessaire la création d'un établissement autonome pour la surveillance des institutions de prévoyance. Nous sommes favorables à la proposition de confier également à la future Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) la surveillance des fondations et des caisses de compensation pour allocations familiales, ainsi que cela se passe actuellement au sein du service compétent de l'office cantonal des assurances sociales et de la surveillance des fondations.

Nous estimons par contre qu'une garantie du bilinguisme devrait impérativement être intégrée dans l'ordonnance. Alors que l'administration cantonale est tenue de respecter les dispositions constitutionnelles sur les langues officielles, la situation n'est pas si claire pour les établissements autonomes, pas forcément sur le plan juridique mais en tout cas dans la pratique.

Nous proposons donc l'ajout d'un nouvel article « bilinguisme » dans les dispositions générales : « L'ABSPF exerce ses activités dans les deux langues officielles ». Cette article est à notre avis essentiel pour garantir le maintien sur le long terme de prestations en français et pour permettre aux administrés francophones de faire valoir leur droit à des contacts dans leur langue, tout en laissant à l'ABSPF une grande latitude pour s'organiser de manière à tenir compte de cette exigence.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :



Willy SUNIER

Le secrétaire général :



Fabian GREUB